

Le ‘*Enhancement Programme*’ : les questions que l’on se pose

1. Pourquoi fallait-il introduire un ‘*Enhancement Programme*’ en Std IV?

C’est tout un processus de réforme au niveau primaire qui est déjà bien entamé avec une panoplie de mesures mises en application à partir la Std I. Dans les grandes lignes, ces mesures au niveau du primaire comprennent:

- Le *Base-line Profiling* en Std I
- La *Progress Sheet* en Std II
- L’évaluation diagnostique en Std III
- L’évaluation continue en Std III
- Le ‘*Enhancement Programme*’ en Std IV.

D’où l’introduction du [‘*Enhancement Programme*’ en Std IV cette année.](#)

2. C’est quoi le ‘*Enhancement Programme*’?

Le ‘*Enhancement Programme*’ est un programme innovatif et étoffé qui couvre tous les aspects pédagogiques du cursus en Std IV. C’est un programme de consolidation dans les matières académiques, suivantes : anglais, français, mathématiques, histoire/ géographie et science. Il est complété d’un solide apport pédagogique, d’un support audiovisuel et d’activités extracurriculaires dont les sports, l’éducation physique, la peinture, la sculpture, le SLAM entre autres.

3. Quelles sont les modalités du programme?

Ce programme, qui a débuté le 17 février dernier, est enseigné pendant 75 minutes par jour, trois fois la semaine, soit les lundis, mercredis et vendredis de 15h45 à 17 heures.. Il s’échelonne jusqu’à la fin de l’année.

4. Comment ces 75 minutes seront-elles réparties?

Quelque 45 minutes seront consacrées aux *core subjects* et le reste de temps sera occupé par des activités extracurriculaires

5. Qui sont ceux engagés dans le ‘*Enhancement Programme*’ ?

Au niveau des institutions, il y a bien entendu l’ensemble des élèves de Std IV qui ont reçu l’aval de leurs parents. Il y a également des éducateurs, des maîtres d’écoles et assistants maîtres d’écoles qui ont eux signé des *option forms*. Des inspecteurs et des caretakers y sont également engagés.

6. Y aura-t-il des personnes en dehors de ce circuit en ce qui concerne les activités co- et extracurriculaires?

Des personnes ressources venant de divers secteurs, notamment du ministère de la Jeunesse et des Sports, de la section Culture du ministère de l'Éducation, de la Culture et des Ressources humaines, du MIE, du MCA y ont été inclus. Des membres de la communauté de la région des institutions scolaires peuvent également être invités à y participer.

7. En quoi son enseignement diffère-t-il de l'enseignement traditionnel?

L'enseignement sera plus centré sur les élèves. L'enseignement et les outils pédagogiques seront basés davantage sur les activités et sur l'expérience. Ces activités contribueront à consolider ce qui a été appris en classe. L'enseignement peut se faire en classe ou hors de la classe. Il n'y aura pas d'utilisation de manuels existants ou additionnels. Le théâtre, la peinture, la sculpture, la musique, l'éducation physique et les sports constituent des pratiques pédagogiques innovatrices.

8. Les activités proposées sont-elles différentes de ce qui se trouve dans les manuels scolaires?

Les activités proposées au '*Enhancement Programme*' ont pour but de consolider l'enseignement/l'étude à ce niveau. La diversité des activités proposées permettra aux éducateurs de mieux s'attaquer aux difficultés qu'éprouvent les élèves dans leurs études. Cette diversité couvre, par ailleurs, les besoins de tous les élèves de toutes les aptitudes.

9. Peut-il y avoir une confusion entre ce qui est enseigné en classe normale et ce qui est enseigné durant le '*Enhancement Programme*'?

Il faut bien comprendre que le '*Enhancement Programme*' vise le renforcement et la consolidation de la connaissance et des aptitudes acquises durant les heures normales de la classe. Il est basé sur le cursus de Std IV. Il a également pour but de développer les compétences et aptitudes nécessaires requises par un enfant de cet âge.

10. Les leçons apprises à partir du *Enhancement Programme* vont-elles figurer dans les papiers d'examens internes ou à ceux du CPE?

Tout ce qui sera enseigné est en conformité avec le cursus de Std IV. Le programme consolidera la compréhension de concepts, laquelle compréhension facilitera la réaction des apprenants face aux questions aux examens.

11. Si une leçon nécessite l'utilisation d'ordinateurs quelles seront les provisions prises dans ce sens?

Chaque école est dotée d'une salle d'ordinateurs et d'équipements audiovisuels. Les éducateurs doivent faire des arrangements avec le maître d'école à cet effet.

Le ministère viendra sous peu avec un projet visant doter toutes de laptops et de projecteurs, en particulier en Std IV.

12. Par qui le '*Enhancement Programme*' sera-t-il enseigné?

Autant que possible par l'enseignant qui s'occupe de la classe aux heures normales. Cependant, le MIE dispense également une formation à d'autres enseignants qui ont exprimé le désir d'enseigner le '*Enhancement Programme*'. Les *Trainee Teachers* du MIE sont également engagés dans ce programme.

13. Les éducateurs sont-ils entraînés pour la mise en application du programme?

Le support pédagogique requis de même qu'une formation sur une base continue seront donnés aux éducateurs par le MIE. Une personne ressources sera à Agalega à ces fins.

14. En cas où l'éducateur du '*Enhancement Programme*' ne serait pas celui responsable de la classe aux heures normales, ne faut-il pas craindre un manque de coordination dans leur enseignement respectif?

Au fait, il incombera au maître d'école de s'assurer de la mise en application du projet dans son ensemble au sein de son école.

Il agira, entre autres, de lien entre l'enseignant en classe normale et l'enseignant ou la personne ressource engagé dans le '*Enhancement Programme*'. L'enseignant de classe devrait, en fin de semaine, remettre au maître d'école un relevé de son travail qui sera soumis par la suite à l'enseignant du '*Enhancement Programme*' pour assurer la continuité. Les inspecteurs des écoles apportent aussi leur contribution. Le maître d'école fait donc la supervision et de la coordination.

15. Et qui sera en charge de l'école au cas où et le maître d'école et son assistant ne participeraient pas au programme?

Dans ce cas, un assistant maître d'école d'une autre institution prendra charge de l'école. Un exercice régulier de 'handing over' sera effectué. Les parents peuvent être assurés qu'aucune école ne sera laissée à elle-même.

16. Le '*Enhancement Programme*' est-il obligatoire pour tous les élèves de la Std IV?

Non, le programme est optionnel. Toutefois, vu les nombreux avantages qu'il offre pour le renforcement du travail de classe, il est fortement conseillé aux élèves d'opter pour ce programme. Le taux de participation des élèves dans le '*Enhancement Programme*' tourne autour de 84% en mars 2010.

17. Les parents peuvent-ils opter pour que leurs enfants se joignent au '*Enhancement Programme*' à n'importe quel moment?

Oui, mais les parents devraient faire admettre leurs enfants du début. Autrement, les enfants éprouveront des difficultés à rattraper ce qui a déjà été fait.

18. Mais un enfant a-t-il le droit de refuser de participer au programme?

Oui, seulement si ses parents auront exprimé ce vœu sur la forme de consentement. Toutefois il est fortement conseillé à tous les élèves d'y participer vu que ses nombreux avantages contribueront à consolider l'enseignement dispensé en classe, ce qui ultérieurement aura un impact positif sur la performance des enfants au CPE.

19. Que vise le 'Enhancement Programme'?

Le 'Enhancement Programme' a, en effet, de multiples objectifs dont les plus importants sont :

- L'identification des faiblesses et la consolidation et le renforcement de la connaissance et des aptitudes des apprenants quel que soit leur niveau ;
- La baisse du niveau élevé d'échecs enregistré à la fin du cycle primaire ;
- La participation plus active des étudiants de par un enseignement rendu plus attrayant (aspect pédagogique et activités extracurriculaires etc.).
- L'équité dans la dispensation de l'enseignement ; et
- La revue des examens du CPE qui vise à aboutir finalement à l'élimination de la pratique des leçons particulières au primaire.

20. Quid de l'environnement dans lequel le 'Enhancement Programme' est enseigné?

Des changements sont, en effet, apportés pour rendre l'enseignement plus attrayant. Ils portent sur :

- Un changement apporté à la disposition de la classe ;
- Un encouragement pour un engagement plus actif des élèves ;
- Un supplément pédagogique par l'introduction des activités ;
- Un projet en vue d'installer des climatiseurs dans les classes de Std IV en premier lieu ; et
- Un recours au plein air, hors de la classe pour certaines activités.

21. Par qui le 'Enhancement Programme' a-t-il été préparé?

Le ministère de l'Education, de la Culture et des Ressources humaines a conçu ce programme en collaboration avec le *Mauritius Institute of Education* (MIE) et le Collège des Ondes (MCA). Le contenu a été travaillé par le MIE en prenant en ligne de compte la nécessité d'avoir recours à une pédagogie différente tout en consolidant le travail de classe. De ce fait, le contenu s'aligne sur le programme

suivi en classe. Pour sa part, le MCA apporte un soutien audiovisuel afin de cadrer avec cette nouvelle pédagogie.

22. Quid du matériel requis pour ce programme?

Le matériel a été préparé par le personnel du MIE, du Collège des Ondes et du ministère de l'Éducation, de la Culture et des Ressources humaines. Ce travail a été supervisé par l'inspectorat du ministère.

23. Ce matériel comprend-il des *teaching aids*?

En effet, ces *teaching aids* ont été préparés par le MIE, par des éducateurs, eux-mêmes, avec la contribution des personnes ressources du MIE engagées dans le programme. Le matériel pour ces *teaching aids* est fourni par le ministère.

24. Comment les parents seront-ils informés de la performance de leurs enfants?

Les parents peuvent contacter le maître d'école pour être informés de la performance de leurs enfants.

25. Supervisera-t-on la présence de l'enfant qui suivra ce programme?

Un registre de présence sera supervisé par l'éducateur du '*Enhancement Programme*' et le maître d'école.

26. Quid de l'aspect sécurité durant les heures du '*Enhancement Programme*'?

La sécurité de tous les étudiants et celle du personnel dans l'enceinte de l'école tombe sous la responsabilité du maître d'école également.

27. Au cas où un éducateur aurait besoin d'un support, à qui peut-il s'adresser ?

Dans de tels cas, les éducateurs peuvent contacter :

1. Le maître d'école ou l'assistant maître d'école
2. Les officiers de l'inspectorat primaire
3. Le bureau du directeur de la section primaire
4. A travers le mail à l'adresse suivante : enhancement@mail.gov.mu
5. Par sms sur le 940 5999

Dans les deux derniers cas, une réponse leur sera parvenue dans l'espace de 24 heures.

28. Peut-on s'attendre à ce que le '*Enhancement Programme*' soit étendu à des classes autres que la Std IV ?

Oui, à partir de 2011, ce programme sera étendu en Std III. Ceci en raison du changement de cycles au primaire qui passent de 2 à 3 répartis comme suit :

Étape I - Std I & II (5 à 6 ans)

Étape II – Std III & IV (7 à 8 ans)

Étape III – Std V &VI (9 à 12 ans)

- Ceci permettra aux éducateurs, à chaque étape parcourue, de s'assurer si les compétences de base requises sont effectivement acquises par l'élève. Si tel n'est pas le cas, des mesures correctives pourraient être immédiatement prises pour éviter l'accumulation d'erreurs avant qu'il ne soit trop tard. Ce qui contribuera à réduire le taux d'échecs au niveau du CPE.
- Chaque étape a des objectifs spécifiques et se rapporte mieux au rythme de chaque apprenant, en particulier ceux qui prennent du temps à se développer.

De ce fait, il est évident que le 'Enhancement Programme' couvre les deux années de la deuxième étape (7 à 8 ans).

Toutefois, en Std III, le 'Enhancement Programme' sera intégré au programme aux heures normales de classe.